



Saint-Damase
Fière de son histoire

AVIS PUBLIC

Est par les présentes est donné à tous les contribuables de la susdite municipalité que :

Lors de la séance régulière du conseil qui se tiendra le 1^{er} février 2022, à 19 H 30, à la mairie située au 115, rue Saint-Etienne, Saint-Damase, le conseil municipal adoptera le règlement numéro 133 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.

En résumé, voici les principales règles du code d'éthique et de déontologie :

- a) Application du code;
- b) Principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique;
- c) Les règles de conduite et les interdictions;
- d) Le mécanisme d'application, de contrôle et de sanctions;

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 115, rue Saint-Etienne, Saint-Damase, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ou sur le site web de la municipalité au www.st-damase.qc.ca

DONNÉ à Saint-Damase, ce 12^e jour du mois de janvier 2022.

Johanne Beaugard
Directrice générale et greffière-trésorière